

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 1 ^{er} juin 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : RESULTATS 2020 - AFFECTATION DEFINITIVE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU les instructions budgétaires et comptables M14, M4, M49,

VU les comptes de gestion 2020 et les comptes administratifs de la ville,

VU les budgets primitifs 2021 reprenant les résultats provisoires de l'exercice 2020,

Conformément aux dispositions des instructions comptables, il convient pour le conseil municipal, d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Il est rappelé que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation des résultats définitifs figure sur le tableau annexé à la présente délibération présentant les résultats de l'exercice, les besoins de financement et les propositions d'affectation pour tous les budgets de la collectivité.

Les résultats définitifs seront réajustés si nécessaire par décision modificative.

SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE l'affectation des résultats définitifs 2020 pour les différents budgets de la ville conformément au tableau joint en annexe.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

1° 2° 3° 4° 5° 6° 7° 8°

ANNEXE A LA DELIBERATION RESULTATS 2020- AFFECTATION DEFINITIVE : CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021
RESULTATS PAR BUDGET

BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
	Résultat exercice 2020 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002
BUDGET PRINCIPAL	432 596,55	5 730 498,18	6 163 094,73	-7 845 417,35	5 074 998,13	-2 770 419,22	2 770 419,22	3 392 675,51
EAU THERMALE	-281 962,87	1 454 765,96	1 172 803,09	602 329,54	116 296,24	718 625,78	0,00	1 172 803,09
BOUES THERMALES	-670 272,85	1 768 331,80	1 098 058,95	305 937,98	-178 699,65	127 238,33	0,00	1 098 058,95
BUDGET DES FETES	88 793,87	0,00	88 793,87	-83 073,47	- 1 727,59	-84 801,06	84 801,06	3 992,81
PARCS DE STATIONNEMENT	-47 143,94	207 490,19	160 346,25	-720 421,34	1 098 166,59	377 745,25	0,00	160 346,25
ACTIVITES ASSUJETTIES TVA	215 159,23	144 460,86	359 620,09	270 039,35	1 000 000,00	1 270 039,35	0,00	359 620,09
LOTISSEMENT DU MOUSSE	0,00	149 306,40	149 306,40	0,00	-	0,00	0,00	149 306,40